PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Liberté Égalité Fraternité

ROCHEFORT OCÉAN
Communauté d'agglomération

APPEL A PROJETS

CONTRAT DE VILLE DE ROCHEFORT





LES PRIORITÉS D'ACTION

Cohésion et vie de quartier

Réussite éducative

Insertion socio-professionnelle et émancipation

Cadre de vie

Participation des habitants

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION :

2 quartiers prioritaires:



Sud-Centre-Ville
Avant-Garde



Petit-Marseille
Gélinerie

+ 1 quartier de fragilité: Libération

https://sig.ville.gouv.fr/

POUR CANDIDATER:

- Prendre un rendez-vous avec l'équipe politique de la ville pour présenter son projet :

  pdvrochefort@agglo-rochefortocean.fr

- Dépôt d'un dossier de demande de subvention sur la **plateforme Dauphin**

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

15/01/2027



CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » de la communauté d'agglomération Rochefort Océan a été signé le 21 mars 2024 et concerne les **quartiers Petit-Marseille-Gélinerie** et **Sud Centre-ville Avant-Garde** pour la période **2024-2030**.
A titre subsidiaire, le contrat de ville permet également d'aborder la situation du quartier Libération classé comme poche de fragilité.

Les **quartiers prioritaires de Rochefort sont marqués par des enjeux distincts en termes de cadre de vie, d'accès aux services et de mobilisation des habitants.**
Les porteurs de projet devront donc se référer avec attention aux plans programmes spécifiques à chacun et **adapter leur proposition d'action aux réalités de chaque quartier,** notamment concernant la mobilisation du public.

En dépit de cette nécessaire prise en compte des spécificités de fonctionnement de chaque quartier, des **enjeux communs à l'ensemble des quartiers sont identifiés dans le contrat de ville et doivent constituer des priorités d'action pour 2027**:

- **Favoriser les parcours de réussite des habitants**

Par la proposition de projets s'inscrivant dans un continuum d'actions de la scolarisation jusqu'à l'insertion professionnelle, les porteurs de projets accompagnent les habitants dans leurs parcours d'émancipation et de réussite. Les projets permettent d'ouvrir le champs des possibles, de lever les freins périphériques et d'accompagner chaque habitant à révéler son potentiel seront favorisés.

- **Mettre en place de nouvelles démarches d'aller-vers afin de favoriser l'accès aux droits**

Les actions permettant de renforcer l'accès aux droits, la maitrise des outils informatiques, la maitrise du français langue étrangère, l'accès aux soins ou l'accompagnement vers les partenaires de droit commun seront valorisées.

- **Renforcer la participation et l'implication des habitants**

Les actions proposées devront autant que possible être construites en concertation avec les habitants du quartier. Les actions de mobilisation et recueil de la parole des habitants feront l'objet d'une attention particulière.

- **De promouvoir la cohésion sociale et la vie du quartier**

Par le prisme du sport, de la culture ou du jeu, les associations présenteront des supports d'activité accessibles à l'ensemble des habitants, en favorisant le lien intergénérationnel. Les projets partenariaux des structures de la politique de la ville et ceux qui permettent d'animer la vie de quartier le week-end, en soirée ou lors des congés, seront regardés avec attention.

L**'égalité entre les femmes et les hommes, la participation citoyenne, la lutte contre les discriminations et la transition écologique** constituent des priorités transversales.

Afin d'anticiper la programmation estivale et des vacances scolaires, **cet appel à projets permettra également de financer les actions prévues dans le cadre du dispositif Quartiers d'été 2027.**

RAPPEL
LES AXES DU CONTRAT DE VILLE

ÉMANCIPATION

- Diversification des modes d'accueil des jeunes enfants
- Lutte contre le décrochage scolaire
- Insertion socio-professionnelle des jeunes
- Accès aux ressources locales en matière de formation et d'emploi

COHÉSION

- Équilibre sociaux et résidentiels entre les QPV et le reste de la ville
- La culture, les activités sportives et le jeu comme vecteurs de développement social, d'animation et d'échanges pour toutes les générations
- Accès aux droits et maîtrise des outils numériques
- Accès aux soins et suivi médical
- Lutte contre les discriminations

TRANSITIONS

- Participation citoyenne et espaces d'expressions
- Citoyenneté
- La transition écologique comme vecteur d'amélioration de la qualité de vie et mobilisation des habitants
- Poursuite de la réhabilitation du parc immobilier



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION

1/ CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Seront éligibles les projets qui:

- Sont portés par une **association, une collectivité territoriale, un bailleur social ou un établissement public** disposant d'un n° SIRET
- Se déroulent **au sein des quartiers prioritaires du Petit-Marseille, de la Gélinerie, de Sud-centre-ville/Avant-Garde ou de Libération**,
- Auront lieu entre **le 1/01/2027 et le 31/12/2027** (ou le 30/06 si l'action s'inscrit dans un calendrier scolaire)
- **Respectent les objectifs prioritaires mentionnés page 2** et plus généralement les ambitions affichées dans le contrat de ville. Chaque porteur de projet doit également s'engager à respecter le **contrat d'engagement républicain et respecter les valeurs de la République et laïcité.**

Les projets lauréats s'engagent à porter à la connaissance des bénéficiaires et du grand public le soutien financier apporté par les différents financeurs.
Sont exclus de l'appel à projet: l'aide aux porteurs de projet pour leur fonctionnement annuel ou activités récurrentes; les dépenses d'investissement et les manifestations à caractère commercial, religieux, politique ou syndical.

2/ CRITÈRES DE SÉLECTION

Afin de sélectionner les projets lauréats, le comité des financeurs sera attentif aux points suivants :

Innover pour répondre aux nouveaux besoins des habitants

Le projet doit répondre à un besoin identifié au sein du quartier qui sera clairement explicité dans le dossier de candidature. Une attention particulière est portée aux réponses innovantes ou à caractère expérimental.

Complémentarité avec l'offre du territoire

L'action proposée devra s'inscrire en complémentarité avec les actions déjà mises en place sur le quartier (articulation avec le droit commun, les actions déjà mises en place par d'autres acteurs...)

Un projet abouti et réaliste

Adéquation des moyens mobilisés aux objectifs présentés: réalisme des objectifs et du calendrier, description des moyens mis en œuvre, faisabilité financière avec mobilisation des moyens de droit commun et d'une capacité d'autofinancement.

Partenariat renforcé

Importance du partenariat mobilisé sur les différentes étapes du projet (mobilisation des ressources locales, intégration de l'action dans la programmation effectuée par les groupes de travail du contrat de ville ...)

Implication des habitants

L'action doit bénéficier en majorité aux habitants des QPV (60% de bénéficiaires a minima) et privilégier les actions d'aller-vers. Les dossiers construits avec les habitants bénéficient d'une attention particulière.

Un dossier de candidature complet

Complétude du dossier de candidature (voir mémo page 5), avec, pour les actions renouvelées la présentation d'un pré-bilan.

Mesure de l'impact de l'action

Dès la construction du projet, prévoir des indicateurs pertinents permettant de mesurer l'impact de l'action



MODALITÉS DE CANDIDATURE

1 / MODALITÉS DE FINANCEMENT

En répondant à l'appel à projet du contrat de ville, le porteur de projet peut solliciter une intervention financière:

- De l'État (ANCT- BOP 147) au titre de la politique de la ville
- De la communauté d'agglomération de Rochefort

Les projets seront financés à hauteur de **80% maximum.** En plus des financements politique de la ville, le porteur de projet doit donc faire appel à sa capacité d'autofinancement, solliciter d'autres financeurs (ARS, CPAM, CD, ville...) ou répondre à d'autres appels à projets. Les crédits spécifiques de la politique de la ville doivent **toujours être mobilisés en complément du droit commun.**

Des **conventions pluriannuelles** pourront être établies pour une durée de 2 à 3 ans. Ces conventions ne pourront être attribuées que si:

- le projet porté par la structure s'inscrit dans la durée et est déjà connu pour sa réussite
- la santé financière de l'organisme est satisfaisante et permet de garantir l'effectivité des actions sur la période de conventionnement.
- le caractère pluriannuel du financement conditionne les effets bénéfiques du projets

2/ CALENDRIER DE CANDIDATURE

L'ensemble des projets devront être déposés **avant le 15 janvier** sur la plateforme Dauphin.
Sous réserve des crédits disponibles, une seconde vague de candidature pourra avoir lieu en juin.
Un bilan des actions menées devra être transmis au 1er trimestre 2028.

15/10	**18,27 Novembre ou 1,2, 10 Décembre**	**15/01**	**Mars**	**Printemps**
Ouverture appel à projets	Entretiens avec les porteurs de projet	Clôture appel à projets	Comité des financeurs	Résultats de l'appel à projets et signature des conventions

3/ CONTACTS

→ Questions relatives à l'appel à projets et au contenu du projet déposé

Morgane GUILLAUME
morgane.guillaume@charente-maritime.gouv.fr
05 46 27 46 27

Nathalie PLANCHE
pdvrochefort@agglo-rochefortocean.fr
05 46 83 64 90

→ Questions relatives au dépôt sur la plateforme Dauphin et suivi administratif

David MASSON
ddets-qpv@charente-maritime.gouv.fr
05 16 49 30 20

RAPPEL
LE DÉPÔT DE SUBVENTION SUR DAUPHIN

→ Lien pour déposer une demande : https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/

→ L'intitulé de l'action doit mentionner:
AAP27-ROCHEFORT-- *nom d'action choisi par porteur*

→ *Les objectifs de l'action doivent s'appuyer sur les objectifs exprimés dans le contrat de ville ou dans le présent appel à projets*

→ *La localisation du projet sera la suivante:*

- *Contrat de ville de Rochefort (17- CA de Rochefort)*
- *QPV : Sud-centre-ville -Avant Garde* ***et/ou*** *Petit-Marseille-Gélinerie*

→ *Le budget prévisionnel doit être complété avec attention car conditionne l'acheminement de votre demande vers le bon financeur. Pour cet appel à projet, le porteur peut sélectionner les financeurs suivants :*

- ***17-ETAT-POLITIQUE - VILLE*** *(préfecture)*
- ***17-CA DE ROCHEFORT*** *(agglomération)*

→ *Vous êtes invités à consulter avec attention le guide de saisie édité par la plateforme Dauphin*



MÉMO :
LES INDISPENSABLES D'UNE CANDIDATURE

Pour préparer le dépôt de votre dossier sur Dauphin, il convient de répondre le plus précisément possible aux items suivants :

Quel est le besoin ?

- A quels besoins votre projet va t-il répondre ?
- De qui émane ce besoin ? Est-il partagé par d'autres acteurs ?
- Quand et comment vous est apparu ce besoin ?
- Sur quels constats précis de terrain vous appuyez-vous pour présenter votre projet ?

Quel est le projet ?

- Quels objectifs précis souhaitez vous atteindre en développant ce projet ?
- Où le projet va t-il se tenir ?
- Quel est le calendrier prévisionnel de ce projet ?
- Comment le projet va t-il se dérouler ?
- Quels seront les moyens mobilisés (matériels, financiers, humains)
- Quelle organisation (interne/externe) allez vous mettre en place ?

Pour qui ?

- Quel est le public ciblé par votre projet ? Pourquoi ?
- Quel est le nombre de participants/bénéficiaires attendus ?
- Quelles sont les caractéristiques de ce public ? (mixité, âge, situation familiale et / ou socio-professionnelle ...)
- Comment les habitants du QPV seront spécifiquement informés/ mobilisés/ associés au projet ?

Avec qui ?

- Les habitants du quartier ont -ils été préalablement consultés ? associés ?
- Votre intervention vient-elle compléter une action déjà entreprise, quelle complémentarité ?
- Avez-vous élaboré le projet avec d'autres partenaires? Lesquels et comment ?
- Comment est financée votre action ? (droits commun, cofinancements recherchés ou acquis ?

Quels résultats attendus ?

- Comment mesurer l'état d'avancement du projet ?
- Quel suivi (interne ou partenarial) de l'action ?
- Quels indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettront de mesurer l'impact réel de mon projet ?